



PREFET DE L'ORNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE L'ORNE
NOR : 2350-12-00019

ARRETE

*modifiant l'arrêté du 8 novembre 2011 portant renouvellement de la
composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Huisne*

Le PREFET de l'ORNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le titre 1^{er} du livre II du Code de l'Environnement et notamment les articles L 212-3 et suivants,

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et
modifiant le Code de l'Environnement,

VU la circulaire DE/SDATDCP/BDCP/n°10 du 21 avril 2008 relative aux SAGE,

VU l'arrêté préfectoral du 27 janvier 1999 fixant le périmètre d'élaboration du SAGE du bassin « Huisne »,

VU l'arrêté préfectoral du 15 juillet 1999 créant la Commission Locale de l'Eau (CLE) du S.A.G.E du bassin « Huisne »,

VU l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2011 (NOR : 2350-11-00074) portant renouvellement des membres de la
Commission Locale de l'Eau,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne,

ARRETE :

ARTICLE 1 – L'article 1 de l'arrêté NOR 2350-11-00074 du 8 novembre 2011 portant renouvellement de la Commission
Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin « Huisne » est modifié comme suit :

**I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements
publics locaux** (30 membres)

Représentants du Conseil général de l'Orne

M. Jean-Michel BOUVIER, conseiller général de NOCE

M. Jean-Pierre GERONDEAU, conseiller général de REMALARD

Représentants du Conseil général de la Sarthe

M^{me} Marie-Thérèse LEROUX, conseillère générale de TUFFÉ

M. Charles SOMARE, conseiller général de LA FERTE BERNARD

Représentant nommé sur proposition de l'association des maires de la Sarthe

M. Michel ODEAU, maire de VILLAINES-LA-GONNAIS

M. Claude DROUAUX, maire de SAINT MARS LA BRIERE

M. Robert MERIAU, Maire de DUNEAU

M. Marc DELIGNY, Conseiller Municipal du MANS

M. Paul GLINCHE, Maire de MONTFORT-LE-GESNOIS

M^{me} Cécile KNITTEL, Adjointe au maire de LA FERTE BERNARD

Le reste des représentants de ce Collège de la CLE demeure inchangé.

II - Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (17 membres)

Chambres consulaires et représentations professionnelles

- la Chambre d'Agriculture de l'Orne (1 représentant),
- la Chambre d'Agriculture de la Sarthe (1 représentant),
- la Chambre d'Agriculture d'Eure et Loir (1 représentant),
- Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alençon (1 représentant),
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Mans et de la Sarthe (1 représentant),
- Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure et Loir (1 représentant),
- UNICEM Pays de la Loire (1 représentant)

Le reste des représentants de ce collège de la CLE demeure inchangé.

III - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (11 membres)

Les représentants de ce collège de la CLE demeurent inchangés.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr ainsi que sur celui du SAGE du Bassin de l'Huisne (<http://www.sagehuisne.org>).

ARTICLE 3 – Les dispositions des autres articles de l'arrêté NOR 2350-11-00074 demeurent inchangées

ARTICLE 4 – MM. les Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Orne, de l'Eure-et-Loir et de la Sarthe, MM. les Directeurs Départementaux des Territoires de ces départements sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de l'Orne, de l'Eure-et-Loir et de la Sarthe.

Alençon, le 23 JAN. 2012

Le Préfet,

Joël BOUCHITE

